

⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet:
15.07.87

⑤① Int. Cl.⁴: **A 45 C 7/00, B 65 D 21/08,**
A 47 G 7/08

②① Numéro de dépôt: **84830025.7**

②② Date de dépôt: **02.02.84**

⑤④ **Panier à différents usages, réductible en hauteur.**

③⑩ Priorité: **11.02.83 IT 51183U**

⑦③ Titulaire: **Tontarelli, Sergio, Via Mordini Ciriaco 37,**
I-60022 Castelfidardo (AN) (IT)

④③ Date de publication de la demande:
26.09.84 Bulletin 84/39

⑦② Inventeur: **Tontarelli, Sergio, Via Mordini Ciriaco 37,**
I-60022 Castelfidardo (AN) (IT)

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
15.07.87 Bulletin 87/29

⑦④ Mandataire: **Baldi, Claudio, Piazza Ghislieri, 3,**
I-60035 Jesi (Ancona) (IT)

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
DE - B - 1 111 329
DE - C - 726 991
FR - A - 1 115 644
GB - A - 584 266
US - A - 3 105 592

EP 0 119 962 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente demande de brevet a pour objet un panier à différents usages, moulé en plastique, réductible en hauteur, composé de trois étages cylindriques de diamètre décroissant, glissant l'un dans l'autre de manière télescopique.

La structure du panier, composé de plusieurs étages circulaires concentriques, glissant l'un dans l'autre de manière télescopique, ne peut certainement pas être considérée comme neuve, du moment que déjà depuis pas mal de temps des récipients à éléments télescopiques sont connus, comme par exemple: verres, boîtes ou cuvettes.

Le brevet allemand DE C-726991, par exemple, décrit un récipient télescopique composé d'anneaux emboîtés verticalement l'un dans l'autre et reliés entre eux, sur toute la circonférence par un tissu.

Mais le tissu utilisé pour relier entre eux les différents éléments ne permet pas d'utiliser le récipient télescopique dans la position semi-ouverte ou même complètement fermée puisque les anneaux de diamètre inférieur tendent, sous leur propre poids et sous le poids du récipient, à glisser vers le bas jusqu'à l'ouverture maximum du récipient.

Le but de la présente invention est donc de prévoir des pièces de liaison entre les différents éléments télescopiques du panier tous usages capables de soutenir ces derniers même quand le panier ne sera pas ouvert dans la position d'allongement maximum, en considération du fait que c'est une caractéristique fonctionnelle que l'on ne retrouve sur aucun récipient télescopique appartenant à la technique précédente.

Cette prérogative permet de régler la capacité volumétrique du panier, qui, à chaque fois, peut être adaptée à la quantité de matériel que l'on doit y mettre.

Sous le fond du panier on peut appliquer, à encastrement élastique, une assiette ou une cuvette de ramassage pour l'écoulement de l'eau au cas où le panier contiendrait des objets mouillés ou serait utilisé comme un porte-vase.

Le panier, en outre, est équipé d'une anse demi-circulaire, facile à enlever, qui a au milieu un œilleton que l'on accroche à un crochet recourbé à ses deux extrémités, qui permet de pendre le panier à un fil tendu horizontalement.

Pour une explication plus claire, la description de l'invention se réfère aux dessins ci-annexés, qui ne sont donnés qu'à titre indicatif et non limitatif:

– la figure 1 est une vue du panier selon l'invention, dans la configuration d'un allongement maximum;

– la figure 2 est une vue du panier dans la configuration d'encombrement minimum;

– la figure 3 est la section de la paroi du panier avec le plan vertical A-A de la figure 1;

– la figure 4 est la section de la paroi du panier avec le plan vertical de la figure 2;

– la figure 5 est une vue de l'anse avec le crochet recourbé à ses deux extrémités susdit.

En se rapportant aux figures 1, 2, 3 et 4, on voit que le modèle en question comprend un panier composé de trois étages cylindriques (1a), (1b) et (1c), de diamètre décroissant, pouvant glisser et se positionner l'un dans l'autre, de manière télescopique.

Chaque étage cylindrique, moulé dans une seule pièce de plastique, présente une bande latérale supérieure solidaire du bord de base par plusieurs barres verticales minces, parallèles, à la distance, l'un de l'autre, d'un espace égal à la largeur de chaque barre.

L'étage inférieur (1c) présente, naturellement, une paroi de fond (2), laquelle, dans la forme indicative de réalisation, est un grillage formé par plusieurs circonférences concentriques qui se croisent avec plusieurs rayons.

Le long du bord de la bande latérale supérieure de l'étage intermédiaire (1b) et de l'étage de fond (1c) on a prévu, à des écarts d'espace réguliers, des têtes (3b) et (3c) qui débordent vers l'extérieur, et qui logent et glissent respectivement entre les fentes verticales des parois de l'étage (1a) et de l'étage (1b).

L'étage supérieur (1a) et l'intermédiaire (1b) présentent des détentes (4a) et (4b), qui sont enjambées à fin de course, grâce à la déformation élastique des barres, du bord supérieur de l'étage intermédiaire (1b) et de l'étage inférieur (1c).

Plus précisément sur la paroi intérieure de l'étage (1a) et de l'étage (1b) on a prévu deux séries de détentes (4a) et deux séries de détentes (4b), l'une en correspondance d'un plan horizontal immédiatement sous-jacent la susdite bande latérale supérieure de chaque cylindre, l'autre en correspondance d'un plan horizontal immédiatement surjacent le bord de base susdit, puisque la première série de rebord s'oppose au glissement vers le bas de l'étage de diamètre inférieur dans celui de diamètre plus large, tandis que la seconde série est destinée à empêcher le glissement vers le bas de l'étage de diamètre plus large à l'extérieur de celui de diamètre inférieur.

Au-dessous de la paroi de fond (2) de l'étage (1c) on peut appliquer une assiette ou une cuvette (5), dont nous voyons la section dans la figure (2), équipée d'éléments d'accrochage à pince, qui ne sont pas représentés, s'accrochant avec un déclic élastique au fond grillé (2).

A l'extérieur du bord supérieur de l'étage (1a), enfin, on peut appliquer une anse demi-circulaire (6), moulée en plastique, ayant un œillet (6a), au milieu, auquel on accroche un crochet recourbé à ses deux extrémités (7), qui permet de pendre et faire glisser le panier sur un fil tendu horizontalement.

Cette dernière possibilité d'accrochage est extrêmement utile au cas où le panier serait utilisé comme récipient pour les pinces à linge.

On précise enfin, que la réalisation à barres verticales, intercalées régulièrement et ayant une largeur égale aux espaces vides, a été choisie non seulement pour des raisons essentiellement esthétiques, mais surtout pour des raisons technico-fonctionnelles, parce qu'elle permet un as-

semblage rapide des trois étages cylindriques sans devoir respecter des points de références précis, puisque les tétons susdits, de quelque façon que les étages soient disposés et assemblés, trouvent toujours une fenêtre de logement et de guide.

Revendications

1. Panier à différents usages, réductible en hauteur, composé de trois étages cylindriques de diamètre décroissant, capables de glisser et de se positionner l'un de l'autre d'une manière télescopique, caractérisé en ce que chaque étage cylindrique moulé dans un seul morceau de plastique, présente une bande latérale supérieure solidaire du bord de base par plusieurs barres verticales minces, parallèles, distantes l'une de l'autre d'un intervalle égal à la largeur de chaque barre et qu'il est prévu le long du bord de la bande latérale supérieure de l'étage intermédiaire (1b) et de l'étage de fond (1c), à intervalles réguliers, des tétons (3b, 3c) débordant vers l'extérieur, se logeant et glissant respectivement entre les fentes verticales des parois de l'étage supérieur (1a) et de l'étage intermédiaire (1b).

2. Panier à différents usages, réductible en hauteur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que, sur la paroi interne de l'étage supérieur (1a) et de l'étage intermédiaire (1b), on a prévu deux séries de détentes (4a et 4b), qui sont respectivement enjambées en fin de course, grâce à la déformation élastique des barres, de la bande latérale supérieure de l'étage intermédiaire et de celle de l'étage inférieur: pour chaque étage la série de détentes (4a et 4b) la plus haute se trouve dans un plan horizontal immédiatement situé au-dessous de la bande latérale supérieure de chaque cylindre, tandis que la série de détentes (4a et 4b) plus basse se trouve dans un plan horizontal immédiatement au-dessus du bord de base susdit, de telle sorte que la première série de rebords est destinée à s'opposer au glissement vers le bas de l'étage de diamètre inférieur dans celui de diamètre plus large, lors de l'état d'encombrement minimum, tandis que la seconde série est destinée à empêcher le glissement vers le bas de l'étage de diamètre plus large à l'extérieur de celui de diamètre inférieur, lors de l'état allongement maximum du panier.

3. Panier à différents usages, réductible en hauteur, selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait qu'à l'extérieur du bord de l'étage supérieur (1a) on peut appliquer une anse demi-circulaire (6), moulée en plastique, ayant un œillet (6a) en son milieu, utilisé pour disposer un crochet (7) recourbé à ses extrémités qui permet de pendre et de faire glisser le panier sur un fil tendu horizontalement.

4. Panier à différents usages, réductible en hauteur, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'étage inférieur (1c) présente un fond grillagé (2), sous lequel on peut appliquer une cuvette ou une assiette (5), équipée d'éléments de fixation, à encastrement, qui s'accrochent aux mailles de la grille (2).

Patentansprüche

1. Der vielseitig verwendbare, in der Höhe verstellbare Korb, der aus drei zylindrischen Formen besteht, die wie ein Fernrohr mit abnehmendem Durchmesser ineinander gleiten, ist dadurch gekennzeichnet, dass jede, in einem einzigen Plastikstück spritzgepresste zylindrische Form ein seitliches Aussenband aufweist, das aus vielen regelmässigen, parallel und vertikal angeordneten kleinen Leisten besteht. Weiterhin sind längs des oberen Aussenbandes der mittleren Form (1b) und der kleineren Form (1c) in regelmässigen Abständen kleine Zähne (3b) und (3c) angeordnet, die, nach aussen ragend, in den vertikalen Spalten der Korbwand der oberen Form (1a) und der mittleren Form (1b) lagern.

2. Dieser vielseitig verwendbare, in der Höhe verstellbare Korb ist gemäss Patentanspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Innenwand der oberen Form (1a) und der mittleren Form (1b) zwei Reihen von Sperrschliesshaken (4a) und (4b) aufweist. Diese Sperrschliesshaken werden vom seitlichen Aussenband der mittleren Form und der unteren Form übersprungen. In jeder Form befindet sich die obere Reihe von Sperrschliesshaken (4a) und (4b) unter dem oberen Aussenband jeder zylindrischen Form, während die untere Reihe der Sperrschliesshaken (4a) und (4b) sich in einer horizontalen Fläche darüber befindet. Wenn die Körbe ineinander liegen, verhindern die so angeordneten Sperrschliesshaken die abwärtsführende Gleitbewegung der Form mit dem kürzeren Durchmesser in die Form mit dem grösseren Durchmesser. Die zweite Reihe der Sperrschliesshaken verhindert im Zustand der grössten Ausdehnung die abwärtsführende Gleitbewegung der Form mit dem grösseren Durchmesser in die Form mit dem kleineren Durchmesser.

3. Vielseitig verwendbarer, in der Höhe verstellbarer Korb, gemäss Patentansprüche (1) und (2) ist dadurch gekennzeichnet, dass am oberen Aussenrand der grössten Form (1a) ein halbkreisförmiger Griff (6) aus spritzgepresstem Plastik angebracht werden kann, der in der Mitte ein Loch (6a) aufweist, in dem eine hakenförmige Stange (7) eingehängt werden kann, um auf diese Weise den Korb an einem horizontal gespannten Strick aufhängen und gleiten lassen zu können.

4. Vielseitig verwendbarer, in der Höhe verstellbarer Korb gemäss Patentanspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die kleinere Form (1c) eine wie ein Grill aussehende Bodenplatte (2) aufweist, unter der man einen Teller oder ein Tropfbecken (5) anbringen kann, die mit einem Einklinkmechanismus ausgestattet sind, und die man in den Maschen des Grills (2) anklammern kann.

Claims

1. Multiple use basket, of reducible height, made up of three cylindrical sections of decreasing diameters, which slide along and nest one inside the other like a telescope; characterised by the fact that each cylindrical section, moulded in one single piece of plastic has a top side strip

connected by many thin vertical shafts, parallel to each other and distanced by a space equal to the width of each shaft and by the fact that along the edge of the top side strip of the intermediate section (1b) and the base section (1c), there are teeth (3b) and (3c), at regular intervals, which jut outwards, nesting and sliding respectively within the vertical slots of the upper section (1a) and intermediate section (1b) walls.

2. Multiple use basket, of reducible height, according to claim 1, characterised by the fact that on the internal part of the upper section (1a), and the intermediate section (1b), there are two series of nibs (4a and 4b), which are both passed over at the end of the stroke, by the top side strip of the intermediate section and by the top side strip of the lower section, due to the elastic deformation of the shafts: for each section the higher series of nibs (4a and 4b) is positioned in a horizontal plane, which is immediately below the top side strip of each cylindrical section, while the lower series of nibs is positioned in a horizontal plane, immediately above the abovementioned base

edge, in such a way that the first series of nibs is aimed at avoiding the sliding downwards of the lower diameter section into the greater diameter section, when the basket is at minimum length; while the second series of nibs is aimed at avoiding the sliding downwards of the greater diameter section on the outside of the lower diameter section, when the basket is at maximum length.

3. Multiple use basket, of reducible height according to claims 1 and 2, characterised by the fact that outside the upper edge of the top section (1a) a semi-circular handle (6) can be applied, which is moulded in plastic material and has an eyelet (6a) in the middle, which is used for attaching a small claw (7), from the hooked ends of which it is possible for the basket to be hung and slid horizontally along a tight line.

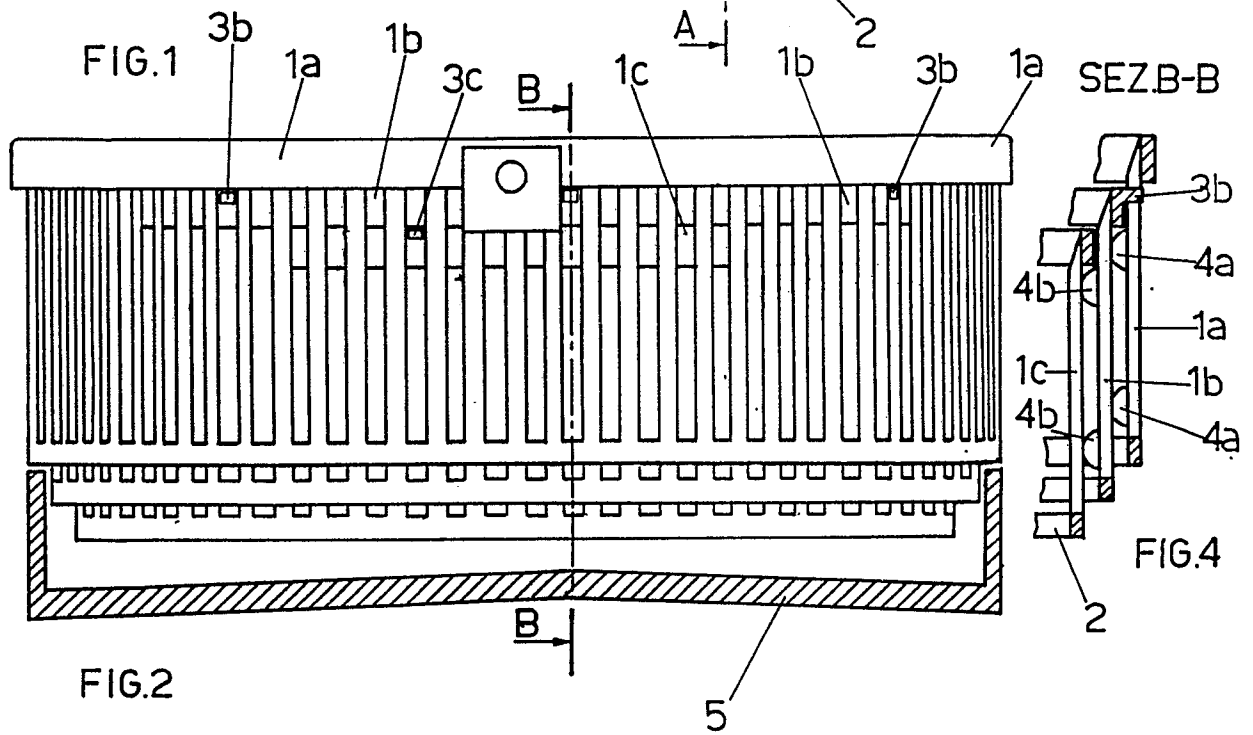
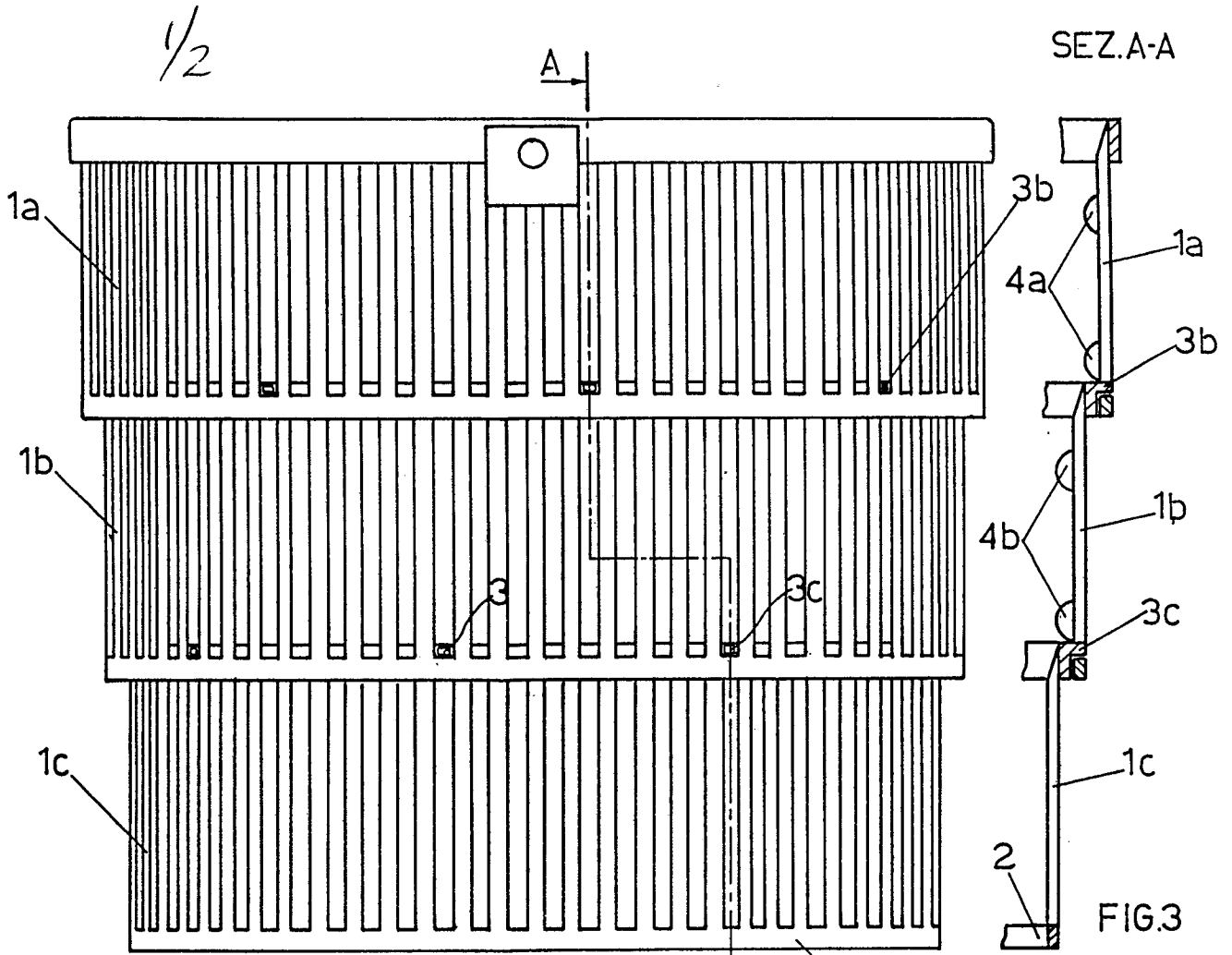
4. Multiple use basket, of reducible height, according to claim 1), characterised by the fact that the top section (1c) has a grilled base (2), under which a plate or basin (5), can be applied, equipped with fixed hooking elements (2), which grip the grille mesh (2).

5

10

15

20



2/2

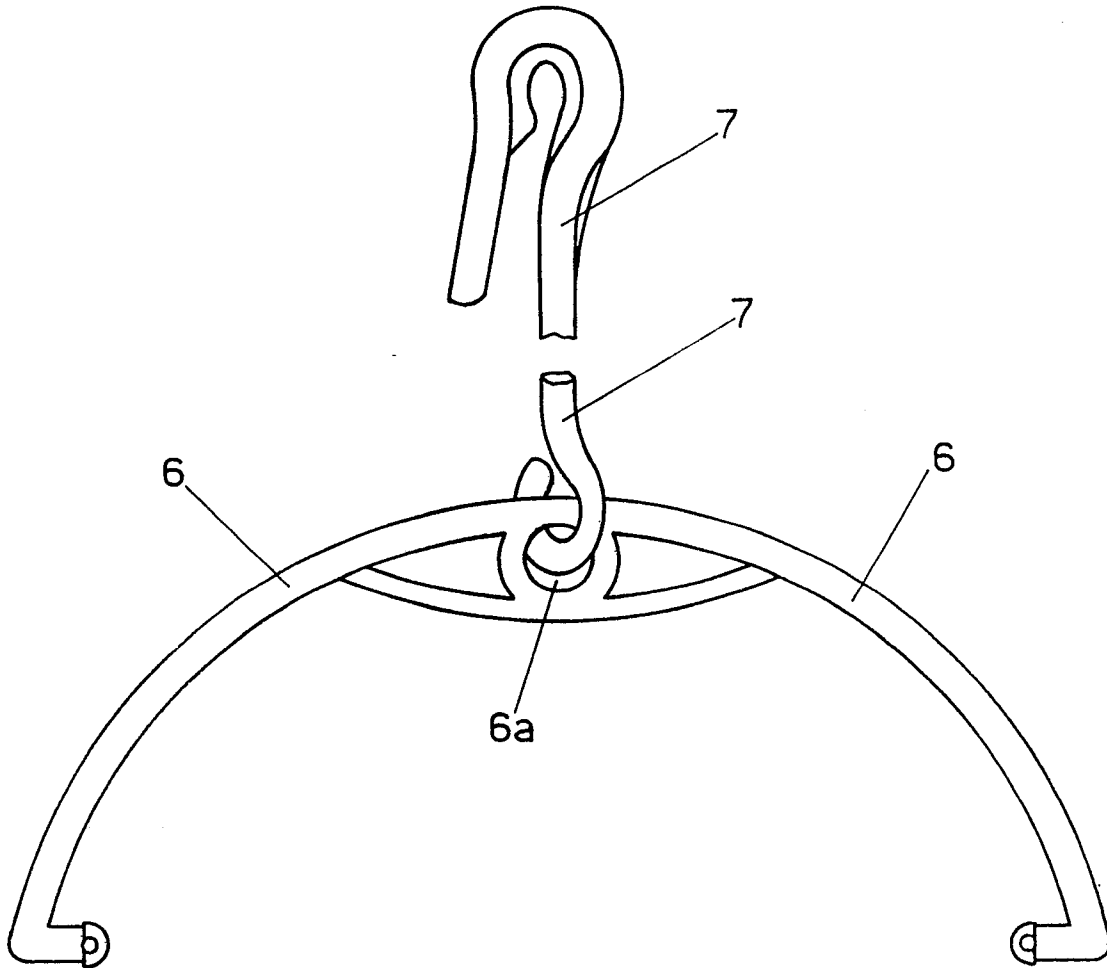


FIG.5